

Métropole Aix-Marseille-
Provence

République
Française

Département des
Bouches du Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Christian BURLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Marie-France DROPY - OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Jean-Pierre SERRUS - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Maurice CHAZEAU - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michel AZOULAI - Henri CAMBESSEDES représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Gaëlle LENFANT - Gaby CHARROUX représenté par Marc POGGIALE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Sandra DALBIN représentée par Didier PARAKIAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Philippe DE SAINTDO représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Claude DELAGE représenté par Yves MORAINÉ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Frédéric DOURNAYAN représenté par Marie-Louise LOTA - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Jean-Christophe GROSSI représenté par Jacques BOUDON - Garo HOVSEPIAN représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Jean-Claude FERAUD - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Bernard DESTROST - Albert LAPEYRE représenté par Xavier MERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Laurence LUCCIONI représentée par Virginie MONNET-CORTI - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Pascal MONTECOT représenté par Roland GIBERTI - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Michel ILLAC - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Richard MIRON - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Laurent COMAS - Eric DIARD - Hélène GENTE-CEAGLIO - Georges MAURY - Michel MILLE - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Eric SCOTTO - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 19 Octobre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 010-2732/17/CM

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la réalisation du Technocentre Henri Fabre sur la ZAC des Florides à Marignane - Opération 2016

MET 17/5046/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de ses actions en faveur du développement économique, la Métropole Aix Marseille Provence s'est engagée dans la réalisation du projet Henri Fabre. Ce projet né en fin 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence-Alpes-Côte-d'Azur, traduit la volonté des acteurs publics de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région pour « bâtir l'industrie du Futur ».

Le projet Henri Fabre repose sur une démarche collective qui réunit les entreprises, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation, autour de deux axes : la mécanique / matériaux / procédés du futur / ingénierie numérique et virtuelle et plus globalement dans les Services Avancés à l'industrie.

Le Technocentre sera un lieu modulable et évolutif. Il permettra, à travers des projets collaboratifs inter filières et des partenariats technologiques entre industriels et académiques, d'accélérer l'émergence de nouvelles technologies, usages ou marchés, de faciliter la diversification des PME et de contribuer à l'attractivité du territoire comme à son essor industriel. Il sera une vitrine des compétences et des innovations technologiques réalisées sur les axes stratégiques du projet. C'est un lieu de collaboration et de fertilisation croisée.

L'offre de services aux entreprises du Technocentre est actuellement mise en œuvre sur le Technoparc des Florides dans le Technocentre « Phase 0 », outil de préfiguration sur 2100m², exploité pour le compte des industriels par l'association Team Henri Fabre. Avec 7 filières industrielles engagées, 200 entreprises accompagnées et 12 M€ de moyens technologiques mis à disposition par les entreprises, il a d'ores et déjà rempli ses objectifs.

Au vu de ces résultats positifs, les entreprises utilisatrices et l'association Team Henri Fabre ont souhaité passer à l'étape suivante.

Pour cela, il est prévu la construction d'un ensemble immobilier de 13.500 m² environ, composé de plateformes industrielles, de plateaux tertiaires et d'espaces communs, sur un terrain du Technoparc des Florides à Marignane.

Le coût prévisionnel estimé de cette opération s'élève à un montant de 29 Millions d'Euros HT environ, dont 26 Millions pour les travaux d'aménagement et de construction du Technocentre Henri Fabre.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite confier la réalisation de cette opération de construction à la SPL SOLEAM, par convention de mandat.

Par cette convention de mandat, la SPL SOLEAM sera chargée de coordonner la finalisation des études de programmation de l'opération avec la Team Henri Fabre, de lancer les concours de Maîtrise d'œuvre ou de Conception –Réalisation, et de piloter les travaux de construction.

Il est en conséquence proposé la création d'une opération d'investissement pour la réalisation de cette opération pour un montant total de 35 000 000 d'Euros TTC soit 29 166 666 d'Euros HT correspondant au montant de l'Autorisation de Programme ouverte en 2016.

Afin de mener à bien cette opération qui est la traduction d'une volonté des différents acteurs publics et privés, la Métropole Aix-Marseille-Provence envisage de solliciter des engagements financiers auprès des différentes collectivités partenaires et de l'Etat.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 19 Octobre 2017

L'obtention de subventions publiques comme les engagements locatifs des industriels sur au moins 50 % des surfaces seront un préalable à la réalisation de cette opération. Un plan de financement prévisionnel sera approuvé par délibération et viendra préciser les participations des acteurs publics et privés pour cette opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation du Technocentre Henri Fabre sur le Technoparc des Florides à Marignane.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement sur le budget principal, concernant la réalisation du Technocentre Henri Fabre sur le Technoparc des Florides à Marignane, pour un montant de 29 166 666 € HT soit 35 000 000 € TTC.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 19 Octobre 2017

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Service 900000 - Natures 238 – 231321 - 2031 - Fonction 515 - Opération 2016103100

L'échéancier des crédits de paiements s'établit comme suit :

Année 2017 : 10 000 000 € HT
Année 2018 : 100 000 € HT
Année 2019 : 150 000 € HT
Année 2020 : 10 000 000 € HT
Année 2021 : 7 000 000 € HT
Année 2022 : 1 916 666 € HT

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Industrie et Réseau d'énergie

Béatrice ALIPHAT